

APPRENTISSAGE ET CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Arrêté de la Commission

La présente est un arrêté de la Commission de l'apprentissage et de la certification professionnelle du Nouveau-Brunswick faite en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle.

Titre : Tâches, activités et les fonctions de la profession désignée

Catégorie :	Volontaire
Profession :	Boulangier-pâtissier
Numéro de l'arrêté de la Commission :	V160.1
Date de l'arrêté de la Commission :	le 17 janvier 2013
Date d'entrée en vigueur :	le 1 décembre 2013

CHAMP D'ACTIVITÉ DE LA PROFESSION

La profession de boulangier-pâtissier comprend :

- a) l'aseptisation de l'équipement et du lieu de travail;
- b) l'application de ses compétences professionnelles et personnelles;
- c) l'application de ses connaissances en informatique, en tenue de livres et en terminologie applicables au métier ;
- d) l'application de ses connaissances des lois et des règlements concernant l'industrie alimentaire;
- e) le choix, le fonctionnement et l'entretien d'outils et d'équipement manuels;
- f) le choix, le fonctionnement et l'entretien d'outils et d'équipement mécaniques et informatiques;
- g) l'élaboration et l'application de techniques de production concernant :
 - i. la technologie relative aux congélateurs;
 - ii. les produits cuits à l'avance;
 - iii. les mélanges et les bases;
- h) la préparation des pâtes;
- i) la préparation de crèmes, de glaçages, de garnissages, de garnitures, de desserts, de confiseries et de crème glacée;
- j) le mélange d'ingrédients et le mesurage des quantités, ainsi que l'application de recettes de cuisson;

- k) la pratique des méthodes de cuisson;
- l) l'application de ses propres connaissances concernant:
 - i. les propriétés particulières des aliments,
 - ii. les micro-organismes associés aux aliments,
 - iii. les causes, les effets et le contrôle des maladies d'origine alimentaire,
 - iv. les éléments nutritifs;
- m) l'étiquetage des produits.



Président
Commission de l'apprentissage et de la certification professionnelle